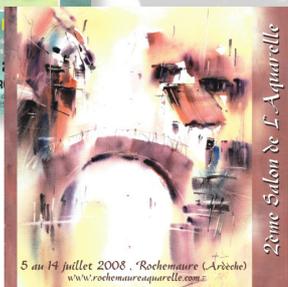
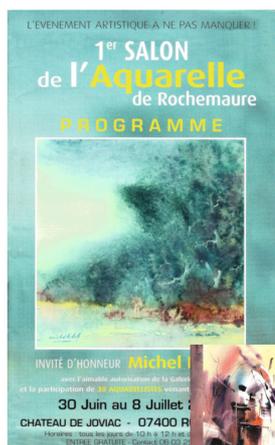




8^{ème} Biennale Internationale Rochemaure Aquarelle

Du 4 au 12 juillet 2020

Dossier de présentation aux artistes



Contacts : biennalerochemaure@gmail.com

Marie Thé CANOVAS, Présidente 06.61.11.87.60

Internet : <https://www.facebook.com/RochemaureAquarelle/>

<https://www.rochemaureaquarelle.com/>



8^{ème} Biennale Internationale d'Aquarelle de ROCHEMAURE

Du 4 au 12 juillet 2020

Château de Joviac 07400 Rochemaure

La Biennale de Rochemaure se caractérise par les éléments suivants :

- **Un cadre exceptionnel** : le château de Joviac à Rochemaure, un village de caractère situé en Ardèche entre Lyon et Avignon, à hauteur de Montélimar.
- **Des supports d'expositions** dignes d'une galerie d'art : les œuvres sont présentées sur des panneaux en bois peint, à éclairage individuel intégré, ce qui garantit à l'exposition un ensemble de très grande qualité.
- **Un nombre d'artistes limité** : pour mettre en valeur les œuvres des artistes, nous limitons le nombre d'exposants à 24 maximum.
- **Le renouvellement des artistes** : depuis la création de l'association en 2007, nous privilégions à chaque exposition les artistes n'étant jamais venus exposer à Rochemaure.
- **Un important effort de communication** : un **catalogue** tiré à 7 000 exemplaires et diffusé **gratuitement** en amont de l'exposition, de la publicité dans la presse spécialisée et dans la presse locale, des flyers, affiches ... Un site internet et une page facebook.
- **Des visiteurs nombreux** venus de toute la France et de l'étranger : près de 5 000 personnes ont visité la dernière Biennale. Plus du quart des acheteurs habitait en dehors de la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- **Un point boutique bien achalandé** avec des livres, CD et DVD des artistes.
- **Un salon où les artistes vendent** : ceci provient de la qualité des œuvres présentées, de leur mise en valeur, de la présence des artistes sur une grande partie de l'exposition, d'un fort engagement de l'équipe de bénévoles. De plus, pour répondre aux visiteurs venus de loin, chaque tableau vendu est remplacé au fur et à mesure des ventes par un autre tableau de l'artiste, choisi avec lui. Ceci contribue à augmenter les possibilités de vente et à supprimer les "points rouges" décourageants pour les visiteurs !
- **Un accueil des artistes qui se veut convivial** : pour faciliter la présence des artistes pendant la Biennale, Rochemaure Aquarelle propose à tarif réduit à ceux qui le désirent un hébergement de proximité. Chaque soir un repas est pris en commun dans la cour du château, ce qui permet aux artistes de se rencontrer dans une ambiance conviviale.
- **Un esprit solidaire** : pour les artistes rencontrant des difficultés financières, un fonds de solidarité géré par l'association permet de participer aux frais de déplacement ou d'hébergement.

Robert RISKIN disait : « L'art c'est beau quand la main, la tête et le cœur travaillent ensemble ».

***Pour l'équipe de Rochemaure Aquarelle, promouvoir l'aquarelle,
c'est partager une passion avec des artistes et des visiteurs.***



PROGRAMME

8^{eme} Biennale Internationale d'Aquarelle de ROCHEMAURE

<<<>>>

► **DATES** Du samedi 4 au dimanche 12 juillet 2019 inclus

Ouvert tous les jours de 10 heures à 19 heures

► **ACCROCHAGE** Jeudi 2 juillet de 9 heures à 18 heures

et Vendredi 3 juillet de 9 heures à 13 heures

► **VERNISSAGE** Vendredi 3 juillet 2019 à 18 heures

Suivi d'un buffet dînatoire offert aux artistes et à leur accompagnateur en présence de l'équipe de bénévoles. **La présence des artistes est OBLIGATOIRE lors du vernissage.**

► **PENDANT LE SALON**

Chaque artiste doit être présent **au moins 3 jours pendant l'exposition.**

Chaque artiste doit assurer :

- une démonstration
- ou à défaut une visite commentée du salon, ou la présentation d'une œuvre.

Ces prestations ne sont pas rémunérées.

► **DECROCHAGE** Dimanche 12 juillet après la fermeture du salon

et Lundi 13 juillet de 9 heures à 12 heures

En cas d'absence des artistes, les modalités de récupération de leurs œuvres seront définies en accord avec les responsables de l'association.



RÈGLEMENT DE LA BIENNALE

► SÉLECTION DES ARTISTES

La sélection est faite par un jury. Chaque candidat sera informé de la suite donnée à sa candidature au plus tard le 15 octobre 2019. Aucune justification ne sera donnée sur les choix du jury.

► ŒUVRES EXPOSÉES

Les œuvres exposées seront des originaux réalisés uniquement à l'aquarelle .

Les œuvres présentées en 2020 n'auront jamais été exposées au public de Rochemaure auparavant.

Il n'est admis ni copies, ni plagiat, ni travaux d'école.

Toutes les œuvres doivent être à la vente, les œuvres de « collection privée » ou « réservées » ne sont pas acceptées.

Tous les formats sont permis. Toutefois par expérience nous constatons que les très grands formats se vendent difficilement.

► PRÉSENTATION

Chaque artiste dispose de 4 panneaux pour l'exposition : hauteur 2 m largeur 1 m soit en totalité **4 mètres linéaires** par artiste.

Les aquarelles doivent être encadrés avec le plus grand soin, avec un passe-partout dans un cadre blanc ou en bois clair en très bon état. Le système d'accrochage doit être solide et en place au moment du dépôt. Les pastilles autocollantes et les pinces ne sont pas admises pour l'accrochage.

L'association se réserve le droit de refuser une œuvre si elle n'est pas correctement encadrée. **L'encadrement participe à l'image de l'artiste lui-même et à la qualité de notre salon.**

Le nom du tableau, celui de l'artiste, la date de réalisation doivent figurer au dos du tableau ainsi que le certificat d'origine.

À titre exceptionnel, pour les artistes venus de l'étranger et ne pouvant venir avec leurs œuvres encadrées, il pourra être proposé une prestation payante d'encadrement dont les modalités seront précisées ultérieurement.

► TRANSPORTS ET DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription et d'accrochage sont d'un montant de 50 euros par artiste. Ils devront être versés dès confirmation de la participation et ne sont pas remboursables.

Chaque artiste se charge du transport, de l'accrochage et du décrochage de ses œuvres, en respectant impérativement le planning, ceci sous la responsabilité exclusive de l'artiste, avec décharge obligatoire signée de sa main en cas de délégation à un tiers.

► ASSURANCE :

L'assurance des œuvres elles-mêmes n'est pas comprise dans les frais d'inscription. Elle reste à la charge des artistes. Ces derniers peuvent souscrire une assurance personnelle s'ils le souhaitent.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, d'incendie ou de détérioration des œuvres qui lui seront confiées. Aucune réclamation ne sera admise.

► REPRODUCTION NUMÉRIQUE:

Chaque artiste retenu donne son accord à l'association Rochemaure Aquarelle pour la reproduction d'un **tableau**, celui qui sera présenté dans le catalogue et dans tous les supports de communication visant à promouvoir la biennale (dossier de presse, site internet, facebook, recherche de partenaires...).

► PAIEMENT DES VENTES

Rochemaure Aquarelle restituera le montant des ventes (tableaux, démos, livres, DVD, CD) à l'artiste après prélèvement de la commission de 10 %, dans un délai de 15 jours suivant la clôture de la manifestation.

► ENGAGEMENTS DES ARTISTES:

En acceptant d'exposer, les artistes s'engagent au respect du règlement et tout particulièrement :

- **À être ou à se mettre en conformité fiscalement et socialement** (déclaration Maison des Artistes, URSSAF), en cas de vente au cours du salon, pour dégager l'association Rochemaure Aquarelle de toute responsabilité au cas où ils ne s'y conformeraient pas.
- **À être présent au vernissage et au moins 3 jours durant la Biennale.**
- **À assurer au moins une démonstration ou à défaut une** visite commentée du salon, ou une présentation d'une œuvre.
- **À apporter entre 6 et 10 œuvres de leur choix, encadrées et prêtes à accrocher .**
- **À ne pas vendre avant la Biennale le tableau qui aura été retenu pour figurer sur le catalogue.**
- **À n'effectuer durant la Biennale aucune vente en dehors de l'association** sous peine d'exclusion immédiate de la Biennale.

À BIENTOT À JOVIAC !